

Le socialisme au défi de la modernité

L'ÉCRASANTE VICTOIRE DES travailleurs anglais peut faire rêver la gauche européenne, écartée du pouvoir dans la majorité des pays du continent. Lionel Jospin n'a-t-il pas salué l'événement, comme pour conjurer le mauvais sort électoral et rappeler qu'il est aussi capable de gouverner? Et, dans la foulée, les socialistes allemands se voient succéder à l'inamovible parenté Helmut Kohl.

La droite aussi s'associe à ce chœur de louanges, ce qui du coup tempère l'enthousiasme de la gauche: le jeune leader travailliste n'a-t-il pas sacrifié les principes socialistes à sa volonté de pouvoir?

Au cours de leur campagne électorale, les travaillistes n'ont pas usé de la rhétorique classique des lendemains qui chantent. Ils n'ont rien promis qu'ils n'étaient sûrs de pouvoir réaliser, ce qui leur épargnera un changement de cap brutal comme ce fut le cas en France dès 1983. Les socialistes allemands, divisés, ne représentent toujours pas une alternative crédible aux yeux de l'électorat. En France, un tiers des électeurs avoue son indifférence à l'égard du résultat des prochaines législatives; et les socialistes ne réussissent pas à séduire les deux tiers de l'électorat mécontents de l'actuelle majorité.

Comment donc le New Labour fait-il la différence? Bien sûr le système électoral anglais, majoritaire à un tour, facilite l'alternance et la victoire travailliste doit probablement beaucoup au charisme personnel de Tony Blair. Mais la gauche britannique recueille aussi les fruits d'une rénovation en profondeur de son organisation et de son projet. Dans le programme du New Labour, point de condamnation fracassante de l'économie de marché et de démonisation de la globalisation, mais des propositions à la fois modestes et proches des préoccupations des gens. Cette proximité, on l'observe d'abord dans la sociologie de la nouvelle députation travailliste et du gouvernement qui reflète mieux la diversité de la société anglaise - plus de femmes, des représentants des minori-

tés, plus de jeunes. L'accent est mis sur l'une des valeurs centrales des sociétés contemporaines, le besoin d'autonomie: plus d'autonomie pour la Banque d'Angleterre, pour l'Écosse et le Pays de Galles, pour les villes qui vont être libérées de la pesante tutelle de l'État central. Ensuite un effort soutenu en faveur de la formation, puisque le savoir constitue aujourd'hui le capital le plus précieux. Les travaillistes rénovés et victorieux reconnaissent clairement le rôle du marché dans l'économie moderne, tout en insistant sur une nécessaire régulation correctrice; c'est pourquoi la Grande-Bretagne de Tony Blair adhèrera au volet social de Maastricht, boudé par les conservateurs.

Quelle leçon la gauche socialiste helvétique peut-elle tirer de ce succès? Bien sûr la démocratie directe et les élections au système proportionnel interdisent tout renversement brutal de majorité. Par ailleurs les socialistes suisses, même s'ils se proclament la gauche de la gauche européenne -

Peter Bodenmann dit -, ont adapté leur approche économique aux réalités actuelles; le récent programme économique du PSS en témoigne. Ponctuellement pourtant, ils restent encore attachés au

Tout mouvement social, toute revendication ne sont pas par nature porteurs de progrès

tout à l'État de la social-démocratie classique. Et surtout ils ne paraissent pas encore vaccinés, notamment dans certains partis cantonaux, contre la tentation d'emboîter le pas à la surenchère systématique d'une extrême gauche qui fait dans le populisme facile. Comme le rappelle Nicole Notat, secrétaire générale du syndicat français CFDT, tout mouvement social, toute revendication ne sont pas par nature porteurs de progrès. Ni la défense des réflexes corporatistes, ni les déclarations incantatoires ne peuvent fonder un programme socialiste crédible.

Cette crédibilité, gage d'une audience élargie, passe donc par un renouvellement programmatique audacieux qui incarne dans le présent les valeurs socialistes. La vraie trahison, c'est de camper sur des positions d'ores et déjà perdues.

JD

Accord de Washington: débat

Le 14 juin 1946, le Conseil fédéral publie son message concernant l'approbation de l'accord financier conclu à Washington. Les chambres fédérales s'en saisissent, toutes affaires de la session ordinaire cessantes: la ratification doit intervenir avant le 30 juin. Quel fut le débat?

L'AFFAIRE ÉTAIT SÉRIEUSE: elle fut prise au sérieux. Le vétéran socialiste Grimm qui présidait le Conseil national souligne en introduction, ce qui n'est pas habituel, la portée historique de la décision. Les conseillers fédéraux Nobs (finances) et Petitpierre (affaires étrangères) défendaient l'accord. Tous les chefs de file intervinrent. Même chose au Conseil des États. Plusieurs demi-journées furent consacrées à la discussion. Le vote ne fut pas unanime. Le débat fut donc représentatif.

Les données

Les Alliés sont en position de force et n'ignorent rien du commerce de la Suisse avec l'Allemagne, y compris les exportations d'armes, ni des transactions en or de la Banque nationale. En conséquence ils se sont donné des «arguments» de discussion: liste noire des industries ayant commercé avec l'Allemagne, frappées d'un interdit d'activités avec l'Occident, et, surtout, blocage des avoirs suisses aux États-Unis s'élevant au chiffre impressionnant de 5,3 milliards, dont plusieurs appartenant à la Banque nationale. Cette position de force pèse sur la négociation, puis sur le débat. Le ton dominant n'est pas à la collaboration pour services rendus à l'humanité, mais de résistance à la carte forcée. La question, pratique et morale du recel, ne fait pas problème. Elle est considérée comme réglée par l'accord du 8 mars 1945 (mission Currie) dont la principale disposition stipulait: «La Suisse déclare tout d'abord sa volonté de s'opposer à ce que son territoire soit utilisé pour le recel de biens volés et s'engage à donner toutes facilités pour que le propriétaire dépossédé puisse rentrer en possession de son bien qui aurait pu être découvert en Suisse». Dans le débat, ce principe n'est pas remis en cause. Ce qui a été volé doit être rendu, rappellent plusieurs orateurs.

L'or

Deux questions précises ont été posées par les Alliés: l'or de la Banque nationale et l'expropriation des biens allemands en Suisse. La deuxième question occupe beaucoup plus les Chambres fédérales que la première. Passons sur quelques péripéties, par

exemple celle de l'or belge. La Suisse ne conteste pas l'avoir reçu en connaissance de cause, mais l'affaire est floue. La Banque nationale belge l'avait confié à la France, qui le fit descendre jusqu'à Bordeaux. Le gouvernement belge demanda qu'il fût expédié à Londres, mais il partit pour Dakkar, d'où Laval le fit remonter à Berlin. Et l'Allemagne le réquisitionna. Le conseiller fédéral Nobs assure devant les députés que la France a remboursé la Belgique, mais la Suisse admet tout de même le fait que «l'acquéreur d'un bien spolié ait été de bonne foi n'est pas déterminant». À citer aussi l'or autrichien. Les Alliés le soustraient pour déterminer l'or en possession légitime de la Reichsbank en juin 1940. Un député fait remarquer qu'une partie de cet or était déposée aux États-Unis qui, après l'Anschluss, consentirent à son rapatriement. Mais sur le fond, la Suisse s'accroche à la convention de La Haye de 1907 «concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre» (!), qui autorise la puissance occupante à saisir des biens de la puissance vaincue. Ce qui fait que le Conseil fédéral écrit encore dans son Message, en 1946: «A plusieurs reprises, notamment pendant les négociations de Berne de février et mars 1945, les Alliés avaient mentionné la question de l'or prétendument (sic) pillé par l'Allemagne dans les territoires occupés par elle». La Suisse donne le sentiment d'avoir considéré la Seconde Guerre mondiale comme une guerre de type conventionnel, tel que réglementé au début du siècle, d'où un juridisme assez étonnant. Ainsi il est relevé que la déclaration des Alliés de janvier 1943 sur les transactions concernant les biens pillés a été publiée par la presse, mais n'a pas été communiquée directement et ce n'est que le 2 octobre 1944 que Berne a reçu par voie diplomatique la résolution 6 de Bretton Woods qui invite les neutres à prendre des mesures appropriées.

La liquidation des biens allemands en Suisse

Ce second volet de la négociation pose, lui, des problèmes réels et il n'est pas mesquin que la Suisse s'y soit accrochée. Le 2 août 1945, la Conférence de Potsdam charge le conseil de contrôle allié en Allemagne de prendre

Parlementaire, message fédéral

les mesures nécessaires pour contrôler et prendre possession des avoirs allemands à l'étranger. Pas seulement ceux de profiteurs de guerre allemands, mais de tous les biens privés allemands. La Suisse s'insurge et conteste la base juridique d'une telle prétention. Elle fait observer que «l'occupation de fait du territoire allemand par les Alliés ne pouvait guère avoir d'effets juridiques en dehors du territoire allemand». Elle précise que les droits des puissances occupantes ne pourraient jamais être plus étendus que ceux d'un gouvernement allemand légal. Si un tel gouvernement avait émis les mêmes prétentions à l'égard de la Suisse, elles auraient été repoussées. Les Alliés répliquent que la capitulation a été sans condition, qu'ils exercent tous les droits d'un gouvernement allemand, que l'occupation de guerre a cessé, qu'ils détiennent l'autorité suprême législative et exécutive en Allemagne et qu'en conséquence ils ont le droit de s'attribuer «tous les avoirs allemands en Allemagne et à l'étranger». Après l'occupation et le pillage des pays conquis par l'Allemagne nazie, les Alliés mettent en place un droit absolu sur l'Allemagne, y compris les biens privés; l'habillage légal ne dissimule pas des pleins pouvoirs totalitaires. On comprend les réticences suisses.

Les principes et les intérêts

La Suisse s'accroche à trois principes, qu'elle finira par imposer. Pas question de séquestrer les biens d'Allemands résidant en Suisse et jouissant dès avant-guerre de notre ordre juridique. Deuxièmement, si liquidation il doit y avoir, seule la Suisse l'assumera sur son territoire. Troisièmement les expropriés seront indemnisés.

Mais après la fermeté vient l'égoïsme. Il est révélé par une petite phrase significative où se mêlent rigueur juridique et porte-monnaie. Nous citons. Il s'agit du refus d'exproprier les Allemands résidant en Suisse. «Indépendamment du fait que de telles mesures auraient eu pour conséquence de faire tomber les propriétaires dépossédés à la charge de l'assistance publique ou d'amener leur expulsion, elles eussent été absolument incompatibles avec la conception juridique suisse concernant la protection de la propriété privée».

Obligée de céder, la Suisse met alors avant ses intérêts. L'indemnisation aura lieu en marks, à quel taux de change, personne ne s'en soucie, même si la question est posée. Et que toucheront les Allemands situés en zone russe! Quant au produit de la liquidation, la Suisse s'en réserve le 50% pour les «victimes suisses de la guerre», comprendre les biens suisses estimés à plus de 2 milliards, partiellement détruits en Allemagne. Une pétition revêtue de 219000 signatures, ce qui est considérable, réclamait d'ailleurs que les biens allemands en

«Après des marchandages assez pénibles, que les négociateurs suisses se seraient volontiers épargnés.»

Message du Conseil fédéral 14.06.46

Suisse servent de gage. C'est cette compensation qui est la plus contestée dans le débat. Si nous passons sur les principes, ayons la fierté de ne pas nous servir au passage, disent les opposants! Sur le fond, on sent que la liquidation forcée des biens allemands est mal acceptée; d'emblée on pouvait deviner que son application serait difficile. Mais le concept ne distinguant pas clairement l'enrichissement récent, la contribution extraordinaire, et ne prônant que la liquidation totale, était en soi discutable.

Impression

Le débat dans son ensemble est de bonne tenue. Aucun sentiment de culpabilité sur les bancs. Le général Guisan vient de déposer son rapport sur la mobilisation. La Suisse a dépensé 8 milliards pour sa défense nationale, preuve matérielle de sa volonté de résister. La Banque nationale n'est pas remise en cause, dans sa bonne foi, mais personne n'ignore, et on le dit à haute voix, que le vice-président de la Reichsbank Puhl, considéré par les milieux financiers suisses comme un hôte agréable, parce qu'il savait jouer de sa différence avec le nazisme primaire, a su séduire les dirigeants de la BNS et les banquiers privés.

Le conflit en 1946 est perçu encore comme un conflit classique. Sur un débat de plusieurs jours le mot nazisme n'est prononcé qu'une fois! C'est

ce qui donne au juridisme suisse son côté anachronique, mais en même temps la volonté de ne pas céder devant toutes les exigences américaines n'est pas méprisable... sauf qu'on finit par s'accommoder d'un arrangement à condition qu'on y trouve sa part.

Rétroactivement significatif le souci de «l'opinion mondiale qu'un petit pays ne doit pas négliger». Le Conseil fédéral écrivait avec sincérité: «ce qui nous importait en revanche, c'était de ne pas donner aux pays alliés touchés, dont la situation est tellement plus difficile que la nôtre, l'impression que nous nous laissons guider par des considérations mesquines». Après 50 ans, l'exercice se révèle non réussi. Il y a certes matière pour une réécriture de l'histoire; mais ce travail est la tâche des historiens et non pas des organes officiels d'une puissance étrangère. Faute de faits nouveaux, prouvant la mauvaise foi de la Suisse, la renégociation des accords de Washington n'est pas envisageable. ag

Médias

ON SAIT L'INTÉRÊT que nous portons à la presse syndicale et notre espoir qu'elle occupe une plus grande place dans la formation de l'opinion. Il convient donc de saluer les huit pages communes des fédérations de l'Union syndicale suisse à l'occasion du 1^{er} mai. Un bel exemple de collaboration intersyndicale.

Autre exemple: pour mieux intégrer les travailleurs syndiqués de différentes nationalités, *Il nuovo sindacato*, bimensuel du SIB, est rédigé en italien; il contient une page pour les travailleurs italiens en Suisse, mais aussi une pour les Serbo-croates, une pour les Espagnols et une pour les Portugais.

UNE ANALYSE DU *TagesAnzeiger* a donné des nouvelles de *Luzern heute*, ce quotidien lancé pour donner une autre voix aux Lucernois qui ne se contentent pas de la seule *Neue Luzerner Zeitung*. Elles ne sont pas très encourageantes. Il n'y a que 250 acheteurs alors qu'il en faudrait 3500. Les éditeurs restent optimistes et persévèrent. cfp

La réforme passera-t-elle par l

Partout, l'équilibrisme politique et budgétaire des collectivités publiques fait vaciller le statut du fonctionnaire. Tous les cantons engagent des réformes, mâtinées du vocabulaire de l'économie et nourries des principes de la gestion publique. Les réformes de l'administration ont des objectifs limpides: économiser dans la fonction publique pour assainir les finances, et simplifier les procédures de licenciement. Et dans tous les cantons, les réformes butent sur les mêmes pierres, hésitent à franchir les mêmes tabous: procédures de licenciements facilitées, utilisation de mesures disciplinaires, salaire au mérite ou bonus à la performance, gel des annuités ou du renchérissement, suppression de postes de travail...

LE CONSEIL D'ÉTAT vaudois semble soudain pressé de moderniser le statut du personnel de l'administration. Certes celui-ci date de 40 ans; mais prévoir l'entrée en vigueur du nouveau statut dès janvier 1998 est un pari pour le moins audacieux vu l'état des discussions avec les associations du personnel (Fédération des sociétés de fonctionnaires et Syndicat du service public). Ainsi, le Département des finances sort du chapeau de son argentier le projet émanant du Service du personnel; les associations de fonctionnaires ripostent et annoncent publiquement leur refus d'entrer en matière. Puis, une manifestation est agendée pour le 14 mai et, à un jour près, le Conseil d'État rend une copie – très vague – de la position collégiale. Voilà pour la forme, qui laisse présager de belles crispations, polarisation politique et urticaire préélectorale.

Actuellement le serviteur d'État vaudois peut être engagé selon deux types de contrats: la nomination et le contrat de droit privé. La nomination se fait après une période d'essai d'une année. Passé ce délai, si l'employé donne satisfaction, le Conseil d'État est alors dans l'obligation ou de le

nommer définitivement ou de le licencier. Le Conseil d'État peut aussi engager des personnes sous contrat de droit privé, mais après quatre ans «l'autorité de nomination procède à la nomination comme fonctionnaire ou bien résilie l'engagement» (art. 5 du statut actuellement en vigueur). En réalité, le règlement qui régit le statut de la fonction publique n'est pas respecté; d'après le document du Service du personnel, cité par le Syndicat des services publics, «à fin 95, 10795 décomptes de salaires sous contrats dits de droit privé étaient recensés, contre 11 445 décomptes de salaire portant le titre de nomination définitive».

Les salariés sous contrat de droit privé sont moins bien protégés que ceux sous contrat de droit public: non seulement ils ne bénéficient pas des avantages du statut du fonctionnaire nommé, mais n'ont aucune garantie contre les licenciements, la seule référence légale restant le code des obligations; par contre, l'employé nommé ne peut être licencié que si «sa fonction est supprimée parce que superflue et qu'il n'est plus possible de lui trouver dans l'administration une autre place correspondant à ses capacités».

Un employeur, un statut

LE PARTI SOCIALISTE vaudois a publié dans le dernier *Socialistes!* une position détaillée sur la réforme du statut du personnel. Il reconnaît la nécessité d'une révision du statut. Inventaire de quelques propositions.

- Un employeur, un principe: le statut doit prévoir une période probatoire d'une année avant l'engagement définitif. Passé cette période, l'engagement doit être à durée indéterminée. Le statut de temporaire doit disparaître, exception faite des postes destinés à l'apprentissage, au stage ou au mandat.

- Simplifier les fonctions de l'État. Il existe selon le PSV 1300 fonctions différentes, ce qui donne l'image d'une bureaucratie hiérarchisée et peu efficace. Il serait préférable de baser la classification sur un cahier des charges établi dans les départements. La rémunération serait alors adaptée au travail fourni et non aux titres et aux formations antérieures.

- Le PSV souhaite un salaire minimal plus élevé (revenu de départ d'environ 40000 fr.) et s'oppose au salaire au mérite, sauf pour des postes à haut revenu, qui pourraient alors être soumis à évaluation. Cette mesure exigerait la création d'une instance de recours.

- L'indexation annuelle doit être maintenue. Ensuite, «le PSV propose de renoncer à une augmentation fixe et d'adopter un barème dégressif selon l'ancienneté, couplé à un coefficient dépendant de la situation familiale. De la sorte, on permettra aux ménages ayant des charges de familles de disposer plus rapidement d'un revenu suffisant.»

- Le PSV se prononce pour une évaluation, tant qu'elle est formatrice, «c'est-à-dire clairement et expressément dissociée de toute procédure salariale.» L'organisation d'un service nécessite d'être régulièrement évaluée, les responsabilités respectives des salariés aussi. Mais le personnel doit être impérativement associé à la définition des objectifs.

anton de Vaud?

(art. 88 du Statut) ou alors pour ce qui est appelé «de justes motifs», notifiés après de nombreux avertissements.

Nouveau statut

Que prévoit la réforme de la Loi sur le Statut général des fonctions publiques cantonales? Résumé en quatre lettres:

- **Licenciement.** Les procédures de licenciement sont assouplies et subdivisées en trois catégories: «motifs dépendants de la volonté de l'employé», ce qui signifie que la personne offre des prestations insuffisantes; «motifs indépendants de la volonté de l'employé et non liés à la personne», ce qui équivaut à une suppression de poste jugé superflu; et «départ d'un commun accord moyennant compensation financière». Les mesures disciplinaires sont encore à fixer avec les associations du personnel.

- **Nomination.** Le Conseil d'État prévoit de maintenir le principe de la nomination définitive. Mais la période probatoire passe d'un an à quatre ans.

De plus, en cas de transfert, la nomination ne suit pas la personne.

- **Maîtrise des coûts.** C'est sans doute à ce chapitre que le politicum s'exprimera le plus vivement. Comment comprendre la phrase «rééquilibrer la masse salariale brute par une meilleure prise en compte du respect de l'équité interne et externe»? Et juste en dessous, «maîtriser l'évolution de la masse salariale brute, sachant que celle-ci représente presque la moitié des dépenses de fonctionnement de l'État»? L'explication du gouvernement y est lacunaire. Celle du chef du Service du personnel pousse à croire qu'il n'y aurait plus de dispositions légales prévoyant une indexation des salaires et une augmentation annuelle en fonction de l'ancienneté. Le Grand Conseil déciderait chaque année du montant de l'augmentation de la masse salariale, déterminée à partir de «la capacité financière de l'État» et de l'évolution du coût de la vie. Les délais de rédaction ne nous ont pas permis d'obtenir la version définitive du texte du Conseil d'État, à un jour près. Si l'on

en croit le Service du personnel, le document final est expurgé de cette proposition.

- **Rémunération.** Le Conseil d'État veut introduire des «augmentations de salaire selon les performances pour les cadres». De plus, il propose d'accroître la responsabilité des chefs de services en leur déléguant des compétences pour les engagements, les licenciements et les transferts de service. Enfin il prévoit d'augmenter le salaire des hauts fonctionnaires de telle sorte qu'il soit concurrentiel face au privé

Questions. Qu'advient-il des propositions gouvernementales? Le texte, soumis aux fonctionnaires, à la presse, et aux députés est un outil de travail. Tout peut donc être négocié... pour autant que les partenaires sociaux le souhaitent.

Qu'advient-il du statut du personnel? Au vu des crispations respectives, ne faudrait-il pas plutôt abandonner le délai prévu pour l'introduction de la réforme et négocier uniquement la convention salariale bisannuelle? gs

Tour d'horizon des cantons romands

VALAIS. LE CONSEIL D'ÉTAT a engagé depuis 1993 déjà une réforme de la politique du personnel. Baptisé «Administration 2000», le projet englobe une vaste restructuration de l'État. La démarche valaisanne a ceci d'original qu'elle a dès le départ associé le personnel à sa mutation. C'est sur le mode de rémunération que se portent les efforts. Les progressions salariales automatiques sont remplacées par un système qui tient compte de la performance – les primes pourront ainsi varier considérablement. Des solutions seront proposées à ceux qui ne sont pas performants. Par contre, les moyens affectés à la formation continue ont constitué une priorité.

Jura. Il peine à engager sa réforme de l'administration. Un groupe de travail planche depuis quelques mois sur le mode de rétribution du personnel de l'État. Le Jura, avant de s'engager dans la mise en vigueur d'un nouveau règlement, a choisi de passer au crible de l'analyse et de ses moyens financiers les prestations accomplies par les ser-

vices en y associant chefs de service et collaborateurs. Il engage ainsi une réforme de fonds de son administration.

Fribourg. Les secrets sont bien gardés et l'avant-projet du Conseil d'État est actuellement soumis aux associations de fonctionnaires. Ceux-ci refusent d'entrer en négociation tant que le nouveau statut ne sera pas analysé sous l'angle de la Nouvelle gestion publique, introduite récemment dans l'administration. Le débat porte, comme dans le canton de Vaud, sur les modes de licenciement et l'autonomie des services: faut-il introduire un système sans nomination avec une qualification annuelle? Décharger le Conseil d'État, seul compétent pour les licenciements, en responsabilisant les directions? Introduire des primes d'excellence, augmenter la flexibilité dans les horaires? Réponses au début de l'été.

Neuchâtel. La nouvelle loi sur le statut de la fonction publique entre progressivement en vigueur depuis janvier 1996. Réformes importantes: passage au contrat à durée indétermi-

né, introduction d'une modeste part de salaire au mérite (les primes d'ancienneté ne sont plus automatiques), partage du congé maternité entre un père et une mère travaillant à l'État. Bien que le gouvernement neuchâtelois n'ait pas prévu de suppressions de postes, depuis 1994 les fonctionnaires participent à l'effort d'assainissement des finances cantonales: leur salaire a été ponctionné de 2,5% et le renchérissement plafonne encore cette année pour les hauts salaires.

Genève. Les grèves de l'automne ont bloqué le processus de réforme. Celui-ci, présenté en même temps que le gel des salaires, a suscité une telle opposition que le gouvernement a préféré bâcher... et laisser le bébé, l'eau du bain, et le matériel de plongée au prochain gouvernement. Concessions du Cartel syndical: introduire un système «d'appréciation» plutôt que d'évaluation de la prestation des fonctionnaires; les dispositions qui devaient assouplir les conditions de licenciement sont maintenues, mais plus nuancées. gs

Sur le récent mouvement des étudiants lausannois

Par Jean-Yves Pidoux, professeur assistant à la Faculté de sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne

À la suite d'articles parus dans notre journal, Jean-Yves Pidoux apporte un éclairage différent sur la grève des étudiants lausannois.

DANS LE SOUCI sans doute de considérer le contexte spécifique de la politique universitaire, DP a proposé dans son numéro 1297 un éditorial sur le rapprochement des Universités de Genève et Lausanne, ainsi qu'un article sur la situation de la relève académique. Je salue cette volonté de ne pas coller à l'actualité, mais voudrais tout de même proposer quelques réflexions sur la signification de la grève des étudiants.

Effervescence et impuissance

Le quotidien d'une telle grève n'a rien de quotidien. En boycottant les cours et en réaménageant à leur guise l'espace universitaire, les «mouvements» sont entrés, et ont fait entrer les membres de la communauté universitaire, dans une logique «ex-statique», forcément éphémère. Ils ont désacralisé, pour eux et pour d'autres, les prises de parole, les contacts avec les autorités – allant parfois jusqu'à des actions rugueuses ou irrespectueuses. Ils ont agi de manière imaginative, écrasant quelques métaphores (exigeant par exemple, légumes à l'appui, que l'on ne leur raconte pas de salades) et choisissant des modes et des lieux d'intervention originaux. La plus grande surprise est qu'ils aient trouvé les moyens de faire durer si longtemps cette transgression du quotidien. Comment interpréter ces interventions ironiques et auto-ironiques, cocasses et parfois aussi potaches?

Dans la réflexion qu'il produisait lors de son dialogue avec les étudiants allemands de 1968, Jürgen Habermas fournissait quelques clés d'interprétation qui peuvent servir aujourd'hui. Il reconnaissait aux étudiants d'alors le mérite d'avoir réussi à revitaliser l'espace public. Mais il les mettait en garde contre ce qu'il appelait la pseudo-activité, contre la tentation de confondre le symbole et la réalité: c'est une hallucination de croire

que, pour transformer l'institution académique, il suffit d'occuper un bâtiment universitaire, d'y faire flotter drapeaux ou banderoles.

Quelques résidus hallucinatoires demeurent nécessairement dans des mouvements comme celui auquel nous avons assisté. Mais l'extrême prudence dont ont fait preuve les étudiants dans le choix de leurs interlocuteurs, dans la revendication d'une négociation puis dans la renonciation à entamer celle-ci, montre que dans l'ensemble ils ne sont plus si candides, même si leurs revendications souffrent de l'écartèlement entre une générosité très générale, et une visée plus directement intéressée, tournée vers l'amélioration des cursus universitaires.

Toutefois, là encore, les étudiants ont démontré que leur immaturité nécessaire était politiquement fondée. Je remarque en effet que leurs actions sont restées de bout en bout pacifiques et non destructrices. Ils n'ont rien cassé, rien saccagé. J'y vois certes la volonté affichée de respecter le travail d'autres membres de la communauté universitaire – le personnel attaché à l'intendance et à la maintenance des locaux. Mais j'y vois aussi un paradoxal discernement: ne rien endommager, marquer le caractère symbolique et ludique de l'action entreprise, c'est refuser de pratiquer la tactique suicidaire de la terre brûlée, c'est refuser sagement de mimer l'action directe pour masquer sa réelle impuissance. Pour parler comme Michel de Certeau, la tactique, voie choisie par ceux qui, dénués de pouvoir, ne peuvent viser concrètement une transformation de l'espace du pouvoir, aurait été de pratiquer la casse. Au contraire, les actions symboliques correspondent à une stratégie de personnes ou de groupes qui sont en position de faiblesse mais qui n'ont pas renoncé à modifier les donnes du pouvoir.

Exercices du pouvoir

Car telle est la question qui se pose à l'issue de ces mouvements, actions et réactions. Les étudiants n'ont aucun pouvoir, mais ils ont réussi à montrer quel usage en est fait par ceux qui le détiennent ou sont supposés le détenir. Dans la situation actuelle, ceux-ci font comme si c'était la situation qui commandait. Les

excentricités des étudiants ont mis en évidence cette manière d'exercer le pouvoir à la retraite, en termes de: «Nous ne pouvons pas faire autrement». La grande déception issue de la détention par la gauche d'une majorité à l'exécutif vaudois vient de l'écartèlement croissant entre ce non-pouvoir et un prétendu vouloir. Jean Jacques Schwaab, conseiller d'État en charge de l'instruction publique déclarait, en une citation reprise par DP: «Le soutien à la formation doit être prioritaire dans la politique de l'État et c'est sans doute la manière la plus intelligente de préparer l'avenir, y compris sur le plan économique»; mais les mesures prises vont dans le sens exactement contraire à ce credo, et elles sont systématiquement justifiées par la seule fatalité des chiffres.

Il y a de quoi susciter l'impatience et l'irritation des citoyens. Le succès des étudiants aura été de les exprimer avec fantaisie et sérieux, et peut-être de les faire partager à une partie non négligeable de la population. Reste à inventer un mouvement social. ■

Jürgen Habermas, *Protestbewegung und Hochschulreform*, Frankfurt a. M., Suhrkamp, 1969.

Michel de Certeau, *Arts de faire*, Paris, UGE, 1980.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction: -

Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Anne Rivier

Le Débat: Jean-Yves Pidoux

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,
Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine_public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Arnaque légale

La révision en cours de la Loi sur l'asile comprend un statut dit de «protection provisoire». Analyse d'Alain Bovard parue dans la revue d'Amnesty International, Liberté(s), n° 63, mars 1997.

EN L'ÉTAT ACTUEL de notre législation, le Conseil fédéral a la possibilité d'admettre provisoirement sur notre territoire des groupes d'étrangers ayant besoin de protection. Cette possibilité a été utilisée lors du conflit en ex-Yougoslavie, pour admettre en Suisse près de 18000 personnes à titre temporaire – sans passer, pour la plupart, par les méandres de la procédure de reconnaissance de la qualité de réfugié. Cela n'a cependant pas empêché plus de 5000 d'entre elles de bénéficier d'une procédure d'asile complète et d'obtenir une protection durable sous la forme de l'octroi d'asile.

Que nous proposent, pour le futur, le Conseil fédéral et la majorité de la Commission des institutions politiques du Conseil national? De se doter d'une base légale pour accepter sur notre territoire certaines catégories de personnes, qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour se voir accorder l'asile mais qu'on ne saurait par ailleurs renvoyer chez elles, parce qu'elles y seraient exposées à de graves dangers. Comment? En inscrivant

NOSTALGIE

Deux femmes de gauche

MACHA OETTLI vient de mourir dans sa 89^e année, Frieda Müller entame sa 106^e année et est membre depuis 1911 de la FCTA.

Mascha Oettli est née en 1908 au bord du Lac de Constance. Elle a suivi ses parents à Lausanne lorsque le père a été nommé en 1921 à la tête du Secrétariat antialcoolique suisse. Elle a passé son bachot classique à Lausanne, en français; en 1927, elle a étudié l'agronomie en Allemagne; elle a suivi les cours de l'École nouvelle de la Walkemühle, près de Kassel, a été admise à l'ISK (Internationale socialiste militante) et y a milité, clandestinement, après l'arrivée de Hitler au pouvoir, jusqu'au moment où elle fut contrainte de rentrer en Suisse pour poursuivre la lutte contre l'hitlérisme et en faveur de ses victimes.

Collaboratrice aux secrétariats de la VPOD, puis de la FCTA, elle est devenue ensuite secrétaire d'une associa-

tion de paysannes avant de passer au secrétariat du PSS. On n'en finirait pas d'énumérer tout ce que cette femme a fait au cours de sa vie. Sa disparition pourrait inciter un chercheur à se pencher sur l'œuvre de cette pionnière, au style de vie ascétique, qui luttait pour un monde nouveau.

Frieda Müller habite à Rheinfelden. La *Basler Zeitung* (30 avril) lui a consacré un article à l'occasion du 1^{er} mai.

Elle a milité au syndicat FCTA comme ouvrière dans une fabrique de cigares et a fonctionné comme dizenière (encaisseuse des cotisations). Lorsqu'elle est entrée dans un EMS, il y a dix ans, elle a envisagé de démissionner mais la FCTA a pris des dispositions pour la conserver en son sein. Deux femmes, deux militantes qui pourraient être des modèles si le monde ne semblait pas avoir déjà tourné la page du militantisme. cfp

sures d'intégration seraient maintenant, tout comme leurs compatriotes, menacés d'un proche renvoi vers l'inconnu.

Le Parlement se penchera en juin sur la révision de la Loi sur l'asile. Nous devons refuser ce nouveau statut de «personne à protéger». Il est inutile et redondant, puisqu'il est en tout point comparable au statut actuel des personnes admises provisoirement. Et en fin de compte, en privant de leur droit à l'asile les personnes qui fuient la violence et la guerre sous prétexte de les «protéger», il sape sournoisement le fondement même du droit d'asile. ■

En coulisses

JOUISSANT DU SOUTIEN actif de Jean Pascal Delamuraz, ou à tout le moins de sa fidèle mansuétude, «L'Agro-Vaud-Connection» fédérale et paysanne a longtemps «tenu» la politique agricole de ce pays. Mais le réseau se déglingue: il ne peut plus ménager le directeur-adjoint de l'Office fédéral de l'agriculture, Michel Pellaux, gravement impliqué dans l'affaire de l'Union suisse du Fromage (USF). N'empêche, que pour l'heure, le rapport d'enquête administrative déposé en novembre dernier par l'ancien procureur fédéral Hans Walder demeure top secret. Tout comme les résultats de l'enquête pénale menée par Carla del Ponte sur les affaires de l'ex-USF. Mais la presse alémanique enquête à son tour.

L'ÉCONOMISTE-MAISON DE L'Union syndicale suisse, Serge Gaillard, compte sur la reprise qui s'annonce clairement et sur la consécutive diminution (?) du nombre de personnes au chômage pour combattre la réduction des indemnités de chômage, attaquée par la voie d'un référendum signé surtout en Suisse romande. Plus réaliste, Christiane Brunner, coprésidente de l'USS, veut jeter un million de francs dans la campagne en vue de la votation populaire.

Appelez-moi Johnny

Les droits de l'homme ne sont pas à l'honneur en Birmanie. Anne Rivier, dans cette dernière chronique birmane, parle des difficultés de communication qui en découlent.

VINGT-CINQ ANS, un mètre soixante, yeux bruns, cheveux noir corbeau. Très élégant, longi soyeux, chemise immaculée. Ne quitte jamais son cartable de tissu bordeaux plein de laissez-passer énigmatiques et d'argent liquide. A été étudiant en histoire nationale. Profession actuelle: guide. Formé en trois mois dans une agence de la capitale dirigée par une Suisseuse. Garçon charmant, serviable, ponctuel, consciencieux. Mon insouciance, mon manque de concentration l'énervent parfois. Sa retenue et ses mensonges m'irritent souvent. Car Johnny me ment avec aplomb. Par mission et par omission. Johnny n'a pas confiance en moi. Johnny ne peut avoir confiance en personne. Il fait un métier dangereux dans un pays dangereux. Entre deux tournées, il habite le campus de l'université de Rangoon chez une tante professeur d'anglais. La dite université est fermée, mais Johnny ne sait pas pourquoi. Quand je lui parle de mon fils de son âge, de son travail d'informaticien, de la musique qu'il aime, Johnny tombe enfin le masque. Tout ouïe, enchanté, il boit mes paroles, mais ne souffle mot. Lorsque j'explique, à la faveur de comparaisons peu raisonnables, le système de démocratie directe ou le fédéralisme helvétique, Johnny enregistre, Johnny mémorise, mais jamais il ne commente. Personne ne le lui a appris. Dommage pour les échanges et les récits de voyage. Certains de mes amis ont eu plus de «chance»: leur guide, une femme, s'est épanchée. Elle a évoqué la censure, la peur, les dénonciations encouragées au sein même des familles, les arrestations arbitraires...

Des contrôles sourcilleux

«Alois, ces violations, tu as vu quelque chose?» Comme si le SLORC (State, Law and Order Restoration Council) m'avait attendue! Les viols se pratiquent en cachette. La règle vaut pour les droits de l'homme. La junte a bien travaillé: le peuple est maté, muselé, sans avoir perdu le sens de l'hospitalité. Une vraie réussite pour le tourisme. Je m'attendais à une présence policière, à des soldats en patrouille.

Rien ou presque. Dans les régions visitables, le gros de l'armée semble être cantonné dans les aéroports. Là, les contrôles sont sourcilleux, l'ambiance tendue, Johnny très anxieux.

Évidemment, les indices ne manquent pas.

«For the government!»

Sur la route de Pagan à Mandalay, par exemple, nids de poules, bas-côtés défoncés, l'asphalte doit dater de la colonisation anglaise. Je lis dans mon guide *Lonely Planet* que «les corvées envers l'État existent toujours au Myanmar». Ces femmes âgées, voûtées sur leur outil? Ces vieillards, ces gamins qui cassent des cailloux aux abords des localités, ces tas de gravier partout, inutilisés? Et ces barrages successifs, à l'entrée de chaque ville, de chaque village, simples péages ou moyen de surveillance? Du fond des cahutes, des gardiens nous guettent, se précipitent. Johnny leur glisse quelques billets, se justifie: «Pour l'entretien des routes, Madam, les Birmans paient aussi, vous savez». Je me fâche: «Donations, oui, for the government!» Le jeune homme pouffe dans sa main droite. J'insiste: «Votre pays est un racket institutionnalisé, Johnny». Les communautés religieuses ne sont pas en reste. Classique, universelle alliance du sabre et du goupillon. À l'approche des monastères, des jeunes filles couvertes de fleurs s'élançant sur la chaussée, les unes hurlant leur réclame dans des mégaphones, les autres secouant de gros bols de métal. Et ça marche. Les voyageurs jettent des brassées d'aumônes par les fenêtres. «Le bouddhiste laïc s'acquiert ainsi des mérites qui favoriseront ses futures renaissances.» Muet sur la politique, Johnny est intarissable sur les religions. Chrétien baptiste par son grand-père indien, doublement minoritaire donc, il vante régulièrement les exploits prosélytes de son frère, pasteur missionnaire en pays naga. «Des sauvages qui vivaient nus sous des peaux de bêtes, Madam». Johnny jubile. L'évangélisation et l'éducation chrétiennes ont réalisé des miracles. Les nus se sont habillés pour apprendre à lire, à écrire et à compter. Un peu trop vite et trop bien, aux yeux

jaloux de la junte. Le pasteur, à l'instar de toutes les autres missions chrétiennes, a été «prié» de rentrer chez lui. Il y prêche des convaincus en attendant des jours meilleurs. Harcelé, Johnny reconnaît qu'au Myanmar il vaut mieux être bouddhiste et birman.

Au Mont Boppa, 1520 m, résidence des 36 nat (esprits gardiens, d'essence animiste) les plus puissants du panthéon birman, l'escalier qui conduit au sanctuaire est raide comme une échelle. La montée dure plus d'une demi-heure. Le long de l'allée escarpée, ces hommes décharnés, en sueur, qui transportent d'énormes moellons bruts sur l'épaule, des forçats? Comme ceux qui redressent, sans protection d'aucune sorte, les vieux temples des sites archéologiques? Et sur les rives du fleuve Irrawady, ces bidonvilles sans eau courante, cette misère, cette précarité, des populations déplacées? Et dans les manufactures, sur les chantiers, dans les hôtels et les ateliers «ces enfants qui travaillent comme des grands, vous trouvez ça normal?»

Johnny secoue la tête. À Pagan, à une fillette qui nous montre le chemin dans une ruine, son petit frère sur le dos, je demande où est son école. Geste vague. Dans un mauvais anglais, elle m'apprend qu'elle y est allée trois ans et qu'elle a adoré ça. «Now, finish» rajoute-t-elle, en me montrant son encombrant fardeau. Long soupir et sa requête, dérisoire, pareille à celle de tous les enfants de là-bas: «Pen, pencil for me, Madam?»

Quand Johnny hésite à répondre à une de mes questions, je lui traduis un passage significatif de mon guide de voyage. Johnny est tombé amoureux de ce livre dès le premier jour. Il le dévore des yeux. Je le lui ai promis en anglais. À Rangoon, dans la librairie du gouvernement, la vendeuse n'en a jamais entendu parler. Johnny est bouleversé. «Pas de problème, je vous l'envoie dès que possible». Johnny blêmit, jure que ce n'est pas la peine. «Pas par la poste, bien sûr. Un de mes amis le déposera à votre agence directement, d'accord?»

Si le magasin avait été vide, je parie que Johnny m'aurait embrassée. À lui seul, son sourire valait tout le voyage.

Anne Rivier